

MODULE DE FORMATION – FICHE 2

Confirmation des garanties, remboursement des bureaux étrangers, sinistres avec des ensembles articulés

de 9h30 à 16h30

Le Bureau Central Français propose un module de formation qui s'adresse aux collaborateurs des services internationaux.

En complément du premier module dédié aux dispositions générales du système carte verte, il a pour objet, d'aborder les problématiques récurrentes de la gestion transfrontalière : délais de confirmation de garantie, règles applicables en matière de remboursement, sinistres avec des ensembles articulés.

Les participants sont invités à adresser préalablement leurs questions éventuelles sur des cas concrets.



Pré-requis pour les gestionnaires débutants

avoir suivi le module « le système carte verte et le règlement général »
ou
avoir une expérience dans le règlement des sinistres internationaux.

PROGRAMME

9h30 - 12h30 :

- ✓ **Cas pratiques : Conséquences concrètes d'un retard ou d'une absence de confirmation de garantie**
 - Règles valables entre bureaux et les incidences pour les gestionnaires dans les compagnies (confirmation du stationnement habituel, de la validité de la carte vertes, des garanties)
 - Conséquences sur la confirmation des garanties entre assureurs et correspondants.
- ✓ **Dispositions du Règlement Général concernant les remboursements des bureaux étrangers**

12h30 - 14h00* : déjeuner libre

13h45 - 16h30 :

- Cas pratique : demandes de remboursement et appel en garantie
- Cas pratique : ensemble articulé
- Echanges avec des gestionnaires du BCF sur des aspects concrets de la gestion

*les horaires seront adaptés en fonction de l'avancée de la session